

## Ouverture de postes de personnel en soutien aux activités de recherche

### Objet

De nombreuses équipes de recherche expriment régulièrement les difficultés rencontrées dans la poursuite de leurs activités par manque de soutien logistique, administratif ou par manque d'encadrement technique. Dans la foulée des appels « logisticiens de recherche » de 2023 et « PATGS » de 2024, il est proposé d'ouvrir un appel récurrent annuel pour permettre d'engager du personnel de soutien aux activités de recherche, sans distinction de statut. Les profils visés peuvent être très diversifiés et reprennent, sans être exhaustif, le soutien administratif, l'aide à la rédaction de rapport, les techniciens de laboratoires, les techniciens au sein de plateforme et les logisticiens de recherche.

### Durée des contrats

Les postes offerts dans le cadre de cet appel sont limités dans le temps et seront organisés en mandat de deux ans, renouvelable une seule fois. En aucune manière, les postes obtenus via cet appel ne doivent être considérés comme une voie pour stabiliser du personnel. Par contre, ils peuvent être utilisés pour engager du personnel de manière temporaire dans l'attente de postes stables qui seraient financés par ailleurs.

### Missions visées

Le personnel visé par cet appel doit avoir pour mission

- Soit de soutenir administrativement ou techniquement des équipes présentant un volume de recherche important et, de cette manière, aider à la mise en œuvre de programmes déjà financés ;
- Soit de contribuer à la recherche de moyens pour développer de toutes nouvelles activités ;
- Soit une combinaison des deux missions précédentes.

### Structures d'accueil visées

Les structures d'accueil visées sont des équipes pouvant faire état à la fois de résultats positifs dans leur recherche de financement ou d'une ambition d'augmenter significativement l'obtention de moyens financiers auprès de bailleurs de fonds extérieurs.

Les structures d'accueil visées devront faire état d'un déficit en termes d'encadrement pour le soutien à la mise en œuvre des programmes financés ou la mise en œuvre de leur stratégie de recherche de financement.

La taille de l'équipe n'est pas un critère prépondérant. Les groupes de petite taille dont les besoins peuvent être rencontrés par de faibles fractions d'ETP sont encouragés à identifier d'autres équipes pouvant partager l'aide mise à disposition pour demander collectivement au minimum un mi-temps, en précisant l'allocation de temps entre les équipes.

### Dossiers

Le dossier devra comporter

- Le nom du ou des porteurs de projet.
- Une brève description de la ou des structures d'accueil reprenant le nombre de membres du corps académiques, du corps scientifique (chercheurs contractuels, doctorants financés, logisticiens) et de PATGS contractuels et au cadre ; En particulier, un recensement transparent de ressources en PATGS et logisticiens et une explication du déficit d'encadrement seront essentiels pour pouvoir juger de la pertinence de la demande.
- Une liste des projets de recherche financés sur les 3 dernières années par le(s) demandeur(s).

- Le type de profil recherché, la fraction d'ETP et la durée du contrat demandée, qui ne pourra dépasser 4 ans.
- Un descriptif des missions spécifiques attendues de la personne à recruter en insistant sur l'adéquation du profil recherché.
- Un descriptif de l'organisation du travail et de l'encadrement de cette personne, en précisant la répartition de celle-ci si la demande émane de plusieurs équipes distinctes.

Il n'est pas nécessaire d'avoir identifié un candidat préalablement à la soumission du dossier. Néanmoins, si une personne est pressentie pour occuper le poste, son CV pourra être joint au dossier.

### Évaluation

Les dossiers seront examinés par un jury constitué de trois membres externes de la commission de classement du Conseil de la recherche, du vice-recteur à la recherche et à la valorisation et des conseillers recherche en sciences humaines, en sciences et techniques et en sciences de la vie et de la santé.

Les demandes transmises au jury par les facultés seront classées (A pour les plus prioritaires, B et C pour les moins prioritaires).

Les critères principaux seront le volume des projets de recherche financés, le déficit d'encadrement des porteurs de projet, les perspectives de mutualisation et le classement facultaire.

### Calendrier

Les dossiers sont à soumettre à l'adresse [fonds.recherche@ulb.be](mailto:fonds.recherche@ulb.be) pour le vendredi 17 janvier 2025 à 12h sous format électronique avec un objet commençant par PERSO-RECH-2025 en mentionnant le ou les faculté(s) concernée(s).

Le département recherche enverra les dossiers aux facultés pour le mercredi 22 janvier 2025.

Les facultés enverront leur classement pour le mercredi 19 février 2024 à 12h.

La sélection se fera début mars 2025 et sera communiquée au CR du 18 mars 2025 et au CoA qui suivra.

Les procédures de recrutement pourront alors débiter.